DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de SENLIS

Canton de Nanteuil-le-Haudouin

☎ 03.44.54.20.55.
contact@mairiedebaron.fr

- ✱ -

MAIRIE DE BARON

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2026.42

Objet : Restriction temporaire de circulation entre 4 chemin du moulin et la sente de Chaâlis pour recherche de cavité

Le Maire de Baron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.22.13.1 à L.22.13.6 ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code Pénal ;
Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
Vu la circulaire n° 86.230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice du pouvoir de police par le maire en matière de circulation routière ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
Vu la demande de la SAUR, qui réalisait des travaux sur des ouvrages d'eau potable au 3 Chemin du moulin et suite à la découverte d'une possible cavité au milieu de la chaussée
Considérant que l'excavation actuelle ne peut être rebouchée afin de réaliser des sondages géotechniques. Il est nécessaire tant pour le bon déroulement du chantier que pour la sécurité des usagers, une restriction de circulation;

ARRÊTE

Article 1 : Au droit du chantier **et pour une durée indéterminée ,** la circulation et le stationnement subiront les restrictions suivantes entre le 1 et 4 chemin du moulin;

- Circulation et stationnement interdit sur la zone précitée
- Passages piétions autorisés par cheminement le long du bâtiment .

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place sous le contrôle et la responsabilité de la commune de Baron.

Article 3 : Les infractions aux instructions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié en ligne sur le site internet de la mairie et ampliation en sera adressée à :

- Entreprise SAUR
- Monsieur le chef de la Brigade de Gendarmerie de Nanteuil-le-Haudouin
- UTD de Pont Sainte Maxence
- SIAEP de Montlognon

MAIRIE DE BARON (OISE)

Fait à Baron, le 07 octobre 2026
Le maire

Laurent DI PIZIO